

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2023/65

QUESTION N°8

<u>OBJET</u>: <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> / PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

L'An Deux Mille Vingt Trois Le Six Décembre A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET
Christophe CONNAN - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATTAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS:

Fahed HADJI a donné procuration à Claude CAUET Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Maria GUYON Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Adélaïde DA PAULA

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 27

N°D2023_65 – ADMINISTRATION GENERALE / Projet d'agrandissement du cimetière communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2223-1,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles R.123-1 et suivants, précisant la forme de l'enquête publique,

Vu l'avis de la Commission « Administration Générale » en date du 16 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'agrandir le cimetière communal au regard des besoins de la population,

Considérant la disponibilité des parcelles cadastrées AB200, AB452, AB454, AB502 et AB503;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ APPROUVER le projet d'agrandissement du cimetière communal sur les parcelles cadastrées AB200, AB452, AB454, AB502 et AB503
- ✓ AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : 08/12/2023

Publié(e) le : 08/12/223

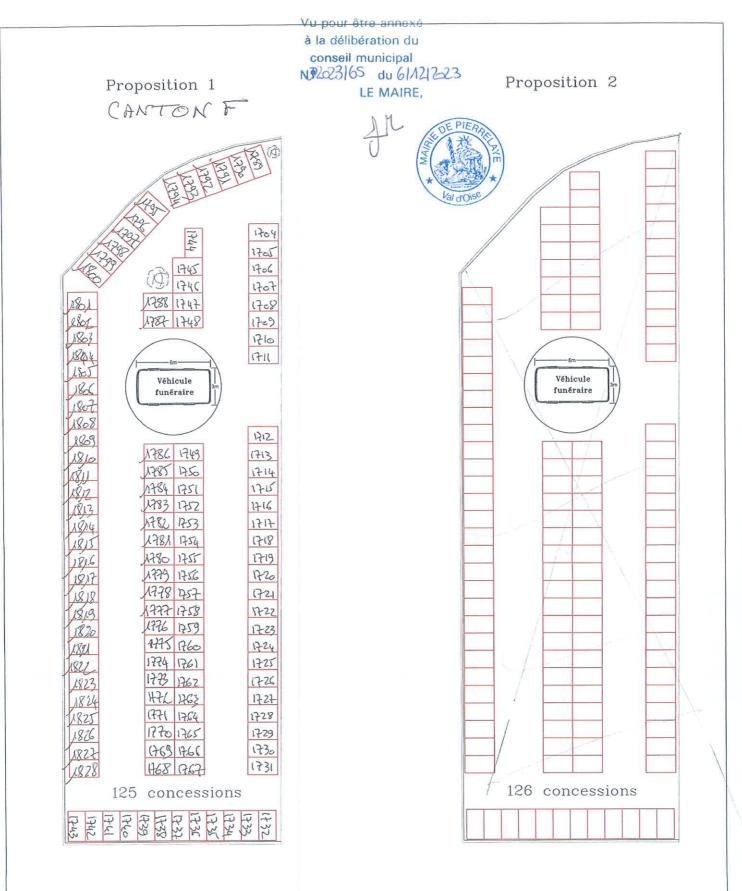
Exécutoire le : 08 | 12 | 223

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME

PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2023

LE MAIRE

MICHEL VALLADE



Surface de l'extension: 935 m²

Bureau d'études 22 Rue de Bessancourt 95480 PIERRELAYE	ServiceBatiment CIMETIERE DE PIERRELAYE	Echata: 1-200e
		Norte
	Localisation: CHEMIN DU BOIS DES DEUX ORMES	Date:
		Indiae: Dete:
	Observations:	
		Nº PL:
	Titre: PROJET D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIERE	Format A3
		N* Folio:

